



Parc Eolien des Groies

voltalia

84, boulevard de Sébastopol  
75003 PARIS

Tél. : +33 (0)4 42 53 53 80 / Fax : +33 (0)4 42 53 43 16

Email : [secretariat.aix@voltalia.com](mailto:secretariat.aix@voltalia.com)

Préfecture des Deux-Sèvres  
4 Rue du Guesclin  
79000 NIORT

Fait à Aix-en-Provence, le 25 Juin 2020

Nos Réf. : 20PDBS0612

**Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale**

Monsieur le Préfet,

En application des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement, je soussigné, Monsieur Patrick Delbos, agissant en qualité de Président de la société SAS Parc Eolien des Groies, dûment habilité aux fins des présentes, ai l'honneur de vous demander l'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour :

La construction et l'exploitation d'une installation terrestre de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent comportant 7 aérogénérateurs de puissance unitaire de 3.6/3.9 MW, et de 2 poste de livraison, sur les communes de Villemain et Loubillé dans le département des Deux Sèvres.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Raison sociale</b>              | Parc Eolien des Groies   |
| <b>N°SIRET du siège social</b>     | 843 203 027 00019  |
| <b>Forme juridique</b>             | SAS  |
| <b>Site d'exploitation</b>         | Villemain - Loubillé   |
| <b>Rubrique du classement ICPE</b> | 2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)  |
| <b>Nature des activités</b>        | Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent   |
| <b>Volume des activités</b>        | Nombre d'aérogénérateurs : 7<br>Hauteur totale maximale : 165m / 180 m<br>Hauteur des mats au moyeu : 99m /114m<br>Puissance unitaire : 3,6 MW / 3,9MW<br>Puissance totale installée : 26,4 MW |



A ce titre, vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'Autorisation Environnementale complet, selon les exigences des articles R.181-1 et suivants et D.181-15-1 et suivants du Code de l'Environnement. Il est constitué notamment des pièces suivantes :

Pièce n°1 : liste de complétude des pièces à joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce n°2 : Note de présentation non technique

Pièce n°3 : Description de la demande

Pièce n°4.1 : Etude d'impact

Pièce n°4.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact

Pièce n°4.3 : Expertise liée à l'étude d'impact - Etude écologique incluant l'évaluation des incidences Natura 2000

Pièce n°4.4 : Expertise liée à l'étude d'impact – Expertise acoustique

Pièce n°4.5 : Expertise liée à l'étude d'impact – Etude paysagère

Pièce n°4.6 : Expertise liée à l'étude d'impact – Etude pédologique des zones humides

Pièce n°5.1 : Etude de dangers

Pièce n°5.2 : Résumé non technique de l'étude de dangers

Pièce n°6 : Cartes et plans réglementaires

Pièce n°7 : Accords et avis consultatifs

Je vous transmets également la check-list de complétude de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, dûment remplie.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements ou compléments d'information que vous jugeriez utile.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à ma demande et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Patrick Delbos  
Président de la SAS Parc Eolien des Groies